

**DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023**  
**à Maisdon-sur-Sèvre**  
**21<sup>ème</sup> VIDE GRENIER**

**Organisé par l'Amicale Laïque**  
Réservé aux particuliers / Entrée libre

**TARIFS**

10€ l'emplacement extérieur  
12€ l'emplacement intérieur  
Demi tarifs pour les adhérents FAL

**HORAIRES & LIEUX**

De 7h30 à 18h00 pour les exposants  
à partir de 9h00 pour les visiteurs  
Déballage dans la salle municipale  
route de la mairie

Renseignements (à partir de 18h30) auprès de :

Carole Charlet : 06 28 04 04 27

Information sur le site de l'ALM : <http://almaisdon44.wordpress.com/>



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

à nous retourner avant le mercredi 20 septembre 2023

Nom et prénom : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Emplacement : 10 € en extérieur  
12 € en intérieur (nombre limité de places)  
Demi tarif pour les adhérents FAL

Nombre d'emplacement : ..... x ..... € Soit au total : .....

Ci-joint un chèque de : .....€ (libellé à l'ordre de l'Amicale Laïque de Maisdon)

Joindre obligatoirement une photocopie de la carte d'identité (recto/verso)  
ou du permis de conduire !!!

Adresser le tout à : Charlet Carole, 8 rue du Sureau - 44690 Maisdon-sur-Sèvre

Fait à : ..... le : .....

Signature : .....



## RÈGLEMENT

1. La manifestation organisée par l'**Amicale Laïque de Maisdon sur Sèvre** se déroulera en intérieur dans la salle des fêtes et en extérieur dans la rue de la mairie le **dimanche 24 septembre 2023 de 9h à 18h**. (ouverture à 7h30 pour les exposants)
2. Le vide grenier est ouvert **exclusivement aux particuliers** ; ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers
3. Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas retenus. Il est rappelé aux exposants qu'ils doivent fournir les documents suivants :
  - **Photocopie d'une pièce d'identité recto verso d'une personne majeure** ou du permis de conduire
4. **Les enfants mineurs exposants** devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité
5. L'accès à l'emplacement, à partir de 7h30 ne peut se faire qu'accompagner d'une personne responsable de l'organisation. Les emplacements sont attribués dans la chronologie des inscriptions et dans la limite des places disponibles.  
**Aucune inscription ne sera prise le matin même.**
6. **L'entrée du vide grenier est interdite avant 7h30. L'installation des stands devra se faire de 7h30 à 9h00.** Passé ce délai pour des raisons de sécurité des personnes, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. Les exposants doivent laisser leur véhicule sur le parking de la salle municipale.
7. La vente au déballage aura lieu de 9h00 à 18h00.
8. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent à cet effet être couvert par leur assurance.
9. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.
10. L'Amicale Laïque n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries et de leurs conséquences.
11. Il ne sera pas effectué de remboursement de l'inscription, même en cas d'intempérie, **sauf en cas d'évolution des règles sanitaires liées au Covid, ne permettant pas l'organisation des vides greniers.**
12. Les emplacements extérieurs sont loués sans table ni chaise et ils font 3m x 4m, c'est donc aux exposants de prévoir leur matériel. Les exposants intérieurs ont 2 tables et 2 chaises à disposition.
13. Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.